

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE
DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Absents : 2
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 001/2017

OBJET : Finances

**Demande de
subvention au titre
de la DETR 2017 –
Catégorie 13 –
Equipement
informatique des
écoles et des
services municipaux.**

L'an deux mille dix-sept
le 13 du mois de janvier à 19 heures 00
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2017.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / / Philippe MINEUR / / Serge
DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles
BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ /
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / Régine RODRIGUEZ /
Eddie DEGIOVANNI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Gracienne DODAIN
PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Jean-Marc GIMENEZ / Christine DECORDIER à Alexandra
RUSSO / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY.
ABSENTS : Sonia CHAKROUNI / Pierre VESTRI.
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-37,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

Vu la circulaire Préfectorale en date du 7 décembre 2016,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de pouvoir équiper les services municipaux d'un serveur informatique
garantissant la sécurité de l'archivage du travail réalisé en mairie,

Considérant la nécessité de pouvoir équiper le futur groupe scolaire de la commune de Drap
de huit tableaux informatiques,

Le Maire précise que la demande d'aide financière au titre de la DETR 2017 se présente comme
suit :

Modèle de matériel	Quantité	Prix unitaire H.T	Total cumulé
Serveur pour les services municipaux (SICTIAM) comprenant le matériel informatique ainsi que le logiciel	1	7 065,83€	7 065,83€ HT
T.B.I pour le futur groupe scolaire de Drap.	8	2 099,00€	16 792,00€ HT
Premier équipement informatique – Poste Informatique complet	6	861,89€	5 171,34€ HT
TOTAL informatique	15	10 026,72€	29 029,17€ HT

Plan de financement :

Entité	Pourcentage participative	Total hors taxes
Part Communale	40%	11 611,67€
DETR 2017	60%	17 417,50€
TOTAL	100 %	29 029,17€

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la
programmation DETR 2017, **Il est décidé** au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire de
solliciter une DETR au titre de l'année 2017 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le
plan de financement.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP - LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 16/01/2017
et publication en mairie le :
18/01/ 2017